



BIENVENUE

AU CMPP P. KERGMARD

Centre Médico Psycho Pédagogique



CMPP PAULINE KERGMARD

31 Rue Marie Le Masson

76620 Le Havre



02 32 85 30 60

cmpp.kergomard@lespep76.fr



www.lespep76.fr

SOMMAIRE

NOTRE ASSOCIATION	Page 3
DÉCOUVRIR LE CENTRE MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUE	Page 4
LE PROJET DE SOINS PROPOSÉ A VOTRE ENFANT	Page 5
LES PROFESSIONNELS QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER	Page 6
LE SUIVI DE VOTRE ENFANT	Page 8
VOUS ET VOTRE ENFANT AVEZ DES DROITS	Page 10
VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTÉ, OU VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD ?	Page 12
LES AIDES ET PRESTATIONS DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER	Page 13
CONTACTS UTILES	Page 14
INFORMATIONS PRATIQUES	Page 16



NOTRE ASSOCIATION

Notre Association Départementale des Pupilles de L'Enseignement Public de la Seine Maritime (PEP 76) est une association « loi 1901 » créée en 1916.

Revendiquant son appartenance au secteur privé non lucratif et plus largement à l'Économie Sociale et Solidaire, notre association affirme et met en action les valeurs historiques des PEP.



LAÏCITÉ SOLIDARITÉ ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

100 ans d'expérience

pour accompagner toutes les personnes au service d'une société inclusive

Un réseau associatif national

acteur majeur de l'Éducation Populaire et de l'Économie Sociale et Solidaire

Trois domaines d'actions

**Le social et médico-social
Les politiques éducatives de proximité
L'éducation, la culture et les loisirs**

Les PEP 76, en Seine-Maritime et dans l'Eure :

**3000 enfants, adolescents et familles
accompagnés chaque année
Plus de 400 salariés
engagés au service des personnes**

DÉCOUVRIR LE CMPP



Le CMPP est un établissement médico-social financé par l'Agence Régionale de Santé de Normandie et porté par l'Association Départementale des PEP 76 (loi 1901).



Votre enfant est accueilli au CMPP

Des difficultés ont été détectées à la crèche, à la maison, à l'école, par le médecin...

Tous les jeunes de 0 à 16 ans habitant et scolarisés au Havre qui ont besoin d'un accompagnement et de soins sont reçus.



Comment ça se passe ?

Nous vous proposons :

- un suivi régulier et adapté
- des consultations sur rendez-vous dans nos locaux



Dois-je payer ?

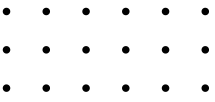
Vous n'avancez pas les frais, les séances sont prises en charge par la sécurité sociale sans condition de ressources.



Le contrat d'accompagnement ?

En tant que parents vous donnez votre accord pour engager les consultations et le suivi et vous vous engagez à honorer les rendez-vous. Toute absence doit dans la mesure du possible, être prévenue.





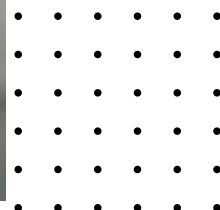
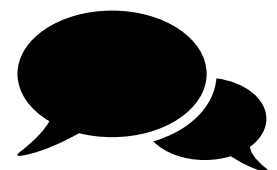
LE PROJET DE SOINS PROPOSÉ À VOTRE ENFANT



Un projet d'accompagnement personnalisé sera proposé à votre enfant. Cet accompagnement sera global, construit et coordonné avec toute l'équipe. Le dialogue et l'échange sont essentiels.

En tant que parents, vous aurez une place centrale dans ce parcours. Des objectifs seront travaillés en séances et vous pourrez y être associés. Vous recevrez des comptes rendus et des bilans qui vous seront expliqués.

Vous pourrez poser des questions à tout moment. N'hésitez pas à en échanger avec les professionnels. Ici nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant se sente bien dans tous ses lieux de vie (crèche, école, maison,...)



LES PROFESSIONNELS QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER

L'équipe de direction

Notre équipe de direction est composée d'une Direction Administrative et Pédagogique et d'une Direction Médicale

Le secrétariat

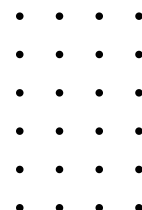
Le secrétariat s'occupe de l'inscription administrative et de la planification des rendez-vous.

Une équipe médicale

Composée de médecins : Pédopsychiatre, Pédiatre, Sous la responsabilité du médecin Directeur, ils garantissent une prise en charge médicale et coordonnent le travail des professionnels pour assurer un parcours fluide à votre enfant.



Les secrétaires sont souvent vos premiers interlocuteurs à l'accueil ou au téléphone.



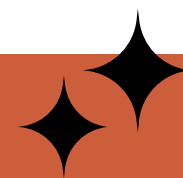
UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE COMPOSÉE DE NOMBREUX PROFESSIONNELS

Notre équipe est également composée de (F/H) :

- L'assistant de service social au CMPP a pour missions principales d'accueillir et d'accompagner les familles dans le cadre de l'insertion sociale et scolaire de leur enfant depuis le premier rendez-vous et tout au long du parcours de soins, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement et les partenaires extérieurs.
- Psychomotriciens, Orthophonistes, Éducateurs, Psychopédagogues et Psychologues :

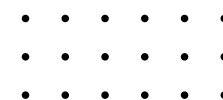
Selon leur spécialité, ils assurent le suivi de votre enfant en fonction de ses diverses difficultés (psychologiques, familiales, scolaires, sociales...).

Ces professionnels accompagnent les enfants à partir d'activités, de dessins, de jeux, de temps d'écoute et de paroles...

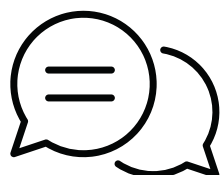


Les agents d'entretien et de maintenance rendent nos locaux propres, agréables et fonctionnels.





LE SUIVI DE VOTRE ENFANT



1

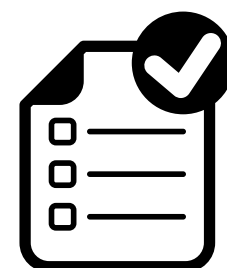
L'entretien d'accueil

Il permet de faire le point sur les motifs de la demande de soins et de finaliser votre dossier administratif.

C'est un entretien pour faire un 1er bilan de la situation.

Nous vous présenterons le CMPP et les modalités d'engagement.

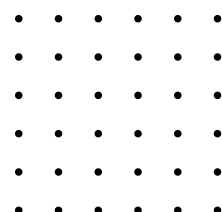
2

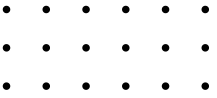


Les premières consultations

Elles permettent d'évaluer les difficultés que vous et votre enfant rencontrez ainsi que ses besoins pour élaborer le projet d'accompagnement et de soins.

Elles permettent d'envisager et/ou de réaliser des bilans complémentaires





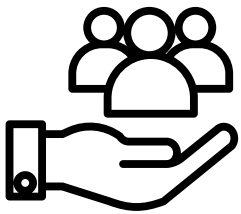
LE SUIVI DE VOTRE ENFANT

3

L'accompagnement

Le projet est évalué en continu avec vous et s'adapte à l'évolution de votre enfant. Au sein du CMPP, diverses formes d'aides peuvent être envisagées et font l'objet d'un contrat entre l'établissement, l'enfant ou l'adolescent et sa famille.

L'aide peut être individuelle, ou en groupe, mais aussi familiale et parentale. L'accompagnement s'effectue sur un mode ambulatoire à raison d'une ou plusieurs fois par semaine suivant le projet d'accompagnement mis en place.

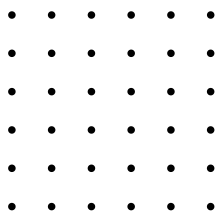


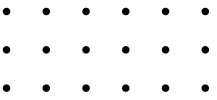
La fin des soins

Elle peut être à l'initiative des professionnels et/ou de la famille. Une réorientation vers d'autres services complémentaires ou plus adaptés peut également vous être proposée.



4





VOUS ET VOTRE ENFANT VOUS AVEZ DES DROITS

Le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

Le personnel du CMPP veille à appliquer les RBPP élaborées par la Haute Autorité de santé (HAS).

** La HAS est une autorité publique indépendante qui a pour mission d'élaborer des études et textes de références scientifiquement valides et décrivant des modes de prises en charge de qualité.*

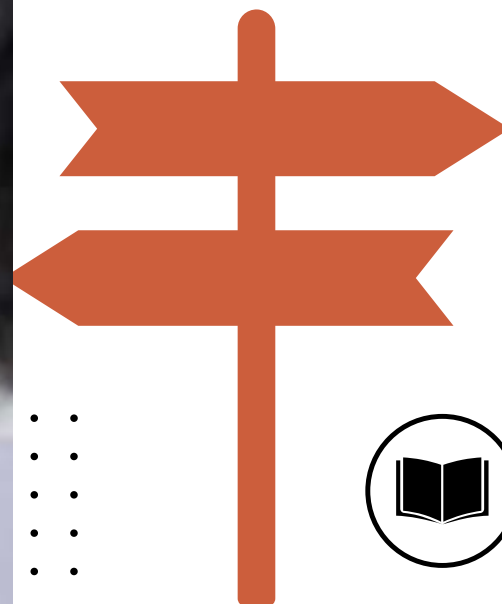
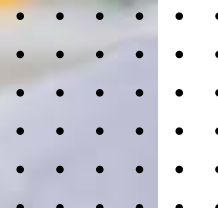


Une liberté de choix dans l'accompagnement de votre enfant

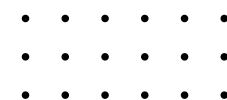
Le CMPP doit respecter votre liberté de choix.

Vous avez par exemple le droit d'être en désaccord sur la suite du parcours proposé pour votre enfant ou sur le diagnostic évoqué par nos soins.

Le dialogue et l'échange sont primordiaux.



Charte des droits et des
libertés de la personne
accueillie en établissement



La responsabilité du CMPP

Nous nous engageons à honorer les rendez-vous fixés, à vous orienter vers les bilans nécessaires pour établir un diagnostic, à construire avec vous un projet adapté en continu selon les besoins de votre enfant.

Nous pouvons vous accompagner, vous écouter et vous conseiller en vous proposant des temps de parole ou de guidance, par exemple. Une mise en relation avec des associations de familles peut également vous être proposée si besoin.



Le secret professionnel

Le personnel du CMPP a l'obligation de respecter les règles du secret professionnel*. Avec votre accord, des informations strictement nécessaires concernant votre enfant peuvent être échangées avec des partenaires essentiels (écoles, crèches, services sociaux, médecins...). Vous pourrez à tout moment vous opposer à des échanges d'informations suivant les interlocuteurs ou la nature des informations.

*Sauf cas particuliers encadrés par la loi



L'accès au dossier

Vous pouvez avoir accès :

- À toutes les informations contenues dans le dossier de votre enfant ;
- aux bilans, compte- rendus qui vous sont remis ou adressés.

Vous devez formuler une demande écrite (mail/courrier) auprès de la direction du CMPP.



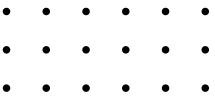
Informatique et libertés

Le CMPP a des moyens informatiques pour gérer les dossiers.

Nous nous engageons à protéger vos données personnelles.

Les informations de votre enfant font l'objet d'un enregistrement informatique. Vous pouvez vous opposer au stockage informatique des données.





VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTÉ, OU VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD ?



Des recours sont possibles

N'hésitez pas à vous manifester de vive voix auprès des professionnels du CMPP et de la direction avant d'envisager d'autres recours. Il peut parfois s'agir de lever des incompréhensions par le dialogue.

Quoi qu'il arrive, les échanges doivent se faire dans un respect mutuel.

Dans certaines situations un médiateur peut vous aider.

La liste des personnes qualifiées est affichée en salle d'attente.

Des associations de familles peuvent aussi vous soutenir et vous éclairer. Nous tenons la liste des ces personnes à votre disposition et pouvons vous orienter.



LES AIDES ET LES PRESTATIONS DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER



Un assistant de service social (H/F)

est à votre disposition pour vous expliquer les aides et prestations dont vous pouvez bénéficier tout au long du parcours de votre enfant.

Ses coordonnées :

**Des associations de famille et d'autres ressources
du territoire peuvent également vous aider dans
vos démarches.**

Plus d'informations sur le site internet du pôle
ressource handicap :



www.prh76.fr



CONTACTS UTILES

- **Allô parents bébé : 0 800 00 34 56.** C'est un numéro gratuit qui s'adresse aux parents, futurs parents, grands-parents et proches de l'enfant, dès la grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant.
- **Allô enfance en danger : 119 ou 116 111.** C'est un numéro d'urgence qui accueille les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être, et de toute personne confrontée à ce type de situations.
- **Inter Service Parents : 01 44 93 44 93.** Ce sont des professionnels qui vous écoutent, vous conseillent et vous orientent, de manière anonyme et confidentielle pour vous aider si vous avez des difficultés avec votre enfant, du mal à gérer votre relation de couple, la famille, avec les grands-parents ou l'école.
- **SOS Parentalité : 09 86 87 32 62.** C'est un numéro gratuit pour pouvoir relâcher la pression quand vous en ressentez le besoin.
- **Les numéros de signalement des situations de harcèlement (3020) et de cyberharcèlement (3018)**
- **3114:** Numéro national de prévention du suicide

EN CAS D'URGENCE

POMPIERS : 18

SAMU : 15

MÉDECINE DE GARDE : 116 117

CENTRE ANTIPOLSON : 0 825 812 822

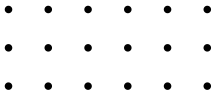
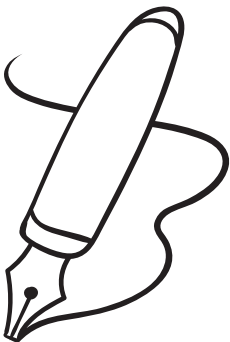
POLICE : 17

SECOURS depuis un tél. portable : 112

SECOURS pour les malentendants : 114



NOTES PERSONNELLES



INFORMATIONS PRATIQUES

LE CMPP EXPLIQUÉ AUX ENFANTS



Nous vous invitons à consulter cette courte vidéo explicative, celle-ci présente le parcours d'un enfant au CMPP

Elle est en libre accès sur YouTube avec la possibilité de mettre des sous-titres en langue étrangère.



LES DIFFERENTS LIEUX DE SOINS DU CMPP



Site principal

31 rue Marie Le Masson

76620 LE HAVRE

02 32 85 30 60

cmpp.kergomard@lespep76.fr



**Site annexe uniquement sur RDV
(pas d'accueil/secrétariat) :**

Centre l'ESCALE

430 avenue du Bois au Coq

76620 Le Havre

Suivez l'actualité de l'association et des CMPP

lespep76.fr

